

COMITE FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES
Compte rendu de l'Assemblée générale
du 7 février 2009

Présents (21) : J.-P. Arrignon, J. Beaucamp, J.-C. Cheynet, M.-H. Congourdeau, V. Déroche, D. Feissel, V. François, T. Ganchou, J.-P. Grémois, C. Jolivet, M. Kaplan, B. Mondrain, D. Muresan, A. Nicolaïdes, P. Odorico, C. Otten, B. Pitarakis, I. Rapti, G. Saint-Guillain, G. Sidéris, C. Zuckerman.

Représentés (25) : H. Ahrweiler, Ch. Astruc, M. Balard, S. Brodbeck, G. Dagron, O. Delouis, J. Durand, M. Featherstone, C. Förstel, C. Jouanno, E. Limousin, J.-P. Mahé, P. Maraval, B. Martin-Hisard, J.-M. Martin, M. Martiniani-Reber, S. Métivier, C. Morrisson, P. Nasturel, A. Peters-Custot, D. Pieri, V. Puech, D. Simic-Lazar, J.-P. Sodini, N. Thierry.

Excusés : M. Cacouros, F. Alpi, H. Antoniadis-Bibicou, V. Conticello, S. Dufrenne, N. Duval, T. Velmans, W. Wolska-Conus.

La séance est ouverte à 10 h 15 après constatation du quorum. Sur les 42 membres du Comité à jour de leurs cotisations, 39 sont présents ou représentés. La majorité requise (statuts de 2008, art. 6) est atteinte. Certains membres du Comité présents ou représentés ne peuvent toutefois voter, n'ayant pas acquitté à ce jour la cotisation de l'année en cours (art. 7 des statuts).

1. Rapport moral

Après avoir salué au nom de tous la mémoire de Madame Evelyne Patlagean, le Président évoque brièvement l'activité du Comité depuis sa dernière assemblée.

Elle a d'abord consisté à mettre en œuvre les statuts adoptés le 26 janvier 2008, déposés le 9 avril à la Préfecture de police de Paris et n'ont donné lieu à aucune remarque de l'administration. La convention de domiciliation du CFEB au Collège de France, remontant à 1996, a été confirmée par l'Assemblée des professeurs.

La principale tâche du Bureau a été de préparer et tirer les leçons de la réunion inter-congrès qui s'est tenue à Athènes le 27 septembre 2008, à laquelle ont assisté le Président et le Secrétaire, ainsi que M. Kaplan et A. Papaconstantinou en tant que membres du Bureau de l'AIEB. Au retour le Bureau a fait circuler un premier compte rendu provisoire, puis le compte rendu officiel de l'AIEB. Il a collecté auprès des membres du Comité et soumis au Comité bulgare 7 projets de tables rondes en vue du congrès de Sofia en 2011.

Quant au site web du CFEB, géré bénévolement par O. Delouis, il remplace les versions antérieures de l'annuaire papier et des brochures d'informations. Si la mise à jour de l'annuaire s'effectue sans difficulté, le reste du site pourrait être plus actif. Les annonces de colloques ou autres événements alimenteront désormais la rubrique « actualités », pour peu que l'information parvienne à temps au bureau et à notre webmestre. Il est prévu de créer une rubrique « publications » présentant non seulement l'ensemble des collections éditées par les byzantinistes français, mais aussi les monographies qu'ils publient ailleurs à titre individuel. J.-Cl. Cheynet souligne qu'une telle rubrique est importante pour les évaluations officielles.

P. Odorico, tout en remerciant le Bureau pour le travail accompli, regrette l'absence sur le site du CFEB de l'université d'été qu'il organise à Bari en 2009. Par ailleurs, il regrette qu'après la réunion inter-congrès les membres du CFEB aient dû attendre un mois pour recevoir du Bureau une 2^e circulaire, ce qui ne leur laissait plus que 15 jours pour présenter des projets de Tables rondes. Le Président explique que les projets à ce stade n'avaient pas à

être entièrement développés pour être proposés, et que la 2^e circulaire visait simplement à demander si les membres souhaitaient modifier les projets déjà déposés. Le Secrétaire explique que le retard de cette 2^e circulaire tient à celui de la publication des instructions officielles de l'AIEB, annoncées comme imminentes à la réunion inter-congrès, que le CFEB a attendues en fait plus d'un mois.

2. Rapport financier

Le Trésorier présente le rapport financier (voir document joint). Il déplore le retard d'encaissement des cotisations 2009, dû sans doute à un malentendu sur les statuts (des membres ayant acquitté la cotisation 2008 se sont crus à jour, alors qu'ils restent redevables de la cotisation 2009). Il souligne que les recettes 2008 sont gonflées par le recouvrement de quelques retards de cotisations et surtout par l'addition des produits financiers 2007 et 2008 : ceci afin de faire désormais entrer dans le bilan de l'année écoulée (clos le 1^{er} janvier de l'année suivante) les produits financiers de l'année correspondante (versée également le 1^{er} janvier de l'année suivante).

M. Kaplan objecte qu'il est légalement indispensable de faire coïncider exactement l'exercice budgétaire et l'année civile, et donc d'exclure les produits financiers de 2008 versés en janvier 2009 qui devront être présentés à l'assemblée suivante. Le trésorier répond qu'il ignorait cette règle de droit, qui le surprend au vu de la pratique antérieure : il retire en conséquence sa proposition.

Pour les retards de cotisations, plusieurs membres proposent de revenir à des lettres de rappel individualisées donnant aux retardataires le détail de leur décompte, car les rappels collectifs sont beaucoup moins efficaces ; dans le cas de retards conséquents, il conviendrait de demander aux membres s'ils veulent encore le rester. Le Secrétaire évoque l'idée d'apurer les cas particuliers par une remise partielle des retards de cotisation. On convient de laisser à l'appréciation du Bureau le règlement des cas individuels.

Le quitus au Trésorier est voté à l'unanimité, sous réserve de la modification demandée concernant la prise en compte des produits financiers de 2008 dans le prochain bilan et non dans celui de l'année 2008.

3. Admission de nouveaux membres

Le Bureau a reçu 6 demandes d'admission qui toutes remplissent les conditions d'éligibilité (statuts de 2008, art. 3). Après lecture des lettres de présentation ou intervention orale des présentateurs, le vote à bulletin secret donne pour résultats :

Marie Cronier : élue avec 37 voix

Sophie Garreau-Forrest : élue avec 36 voix

Charalambos Messis : élu avec 36 voix

Vivien Prigent : élu avec 37 voix

Philippe Ronconi : élu avec 35 voix

Elisabeth Yota : élue avec 36 voix.

4. Fixation de la cotisation 2010

C'est en effet de la cotisation 2010 qu'il s'agit et non de celle de 2009 (indiquée par erreur à l'ordre du jour), déjà fixée par la précédente assemblée. La proposition du Bureau est de laisser la cotisation 2010 inchangée à 30 euros. C. Zuckerman propose de revenir aux

montants d'avant 1999, lorsque la cotisation a été augmentée pour pallier un éventuel déficit du congrès de Paris en 2001 : le congrès a au contraire laissé un excédent, et l'arrêt des publications papier a réduit les charges du CFEB. B. Mondrain va dans le même sens en soulignant que les prestations du CFEB à ses membres manquent de visibilité et qu'une cotisation élevée risque de démobiliser certains d'entre eux. Le Secrétaire objecte que les excédents ainsi collectés sont maintenant dévolus aux frais de congrès pour les jeunes chercheurs, et que justement le congrès de Sofia approche. M. Kaplan invoque son expérience de trésorier : la difficulté de percevoir les cotisations ne change pas avec leur montant, et pour l'instant le CFEB a en fait commencé à rogner le capital créé en 2001 ; bien que thésauriser n'ait pas de sens en soi, il faudrait réaliser une étude prospective pour évaluer les besoins avant de prendre une décision. P. Odorico approuve cette idée de reporter d'un an une éventuelle réduction. J.-Cl. Cheynet déconseille d'abaisser la cotisation, puisque d'une part la déduction fiscale l'allège fortement, d'autre part le Ministère des Affaires étrangères refuse désormais de subventionner les frais de voyage, qui seront élevés pour Sofia. Le Président souligne le risque pour le CFEB de devoir augmenter la cotisation aussitôt après l'avoir réduite, et propose le maintien à 30 euros. L'Assemblée vote ce maintien à l'unanimité moins 2 voix.

Le Bureau rappelle que la cotisation donne désormais droit à une déduction fiscale de 66 %, justifiée par un reçu fiscal personnel fourni par le Trésorier après l'Assemblée générale clôturant les comptes.

5. Congrès Sofia 2011

Depuis le message du comité bulgare du 15 décembre 2008, qui annonçait la création d'un site web dans les 2 mois, le Bureau du CFEB n'a pas reçu d'information officielle et demande donc aux membres s'ils en ont reçu par d'autres canaux.

P. Odorico signale que le comité bulgare a contacté à titre individuel plusieurs byzantinistes, dont lui ; les comités nationaux auraient déjà déposé une centaine de projets, sur lesquels le comité bulgare aurait déjà beaucoup avancé. En tant que membre du Bureau de l'AIEB, M. Kaplan indique que celle-ci n'a encore que très peu d'informations sur l'avancement des travaux du comité bulgare. La cotisation exigée des participants au congrès serait élevée (ca 200 euros), ce qui suscite une vive discussion où J. Beaucamp exprime son inquiétude. M. Kaplan souligne les difficultés matérielles du comité bulgare, peu nombreux, et trouve leur programme scientifique cohérent pour le congrès. P. Odorico rappelle que c'est le comité français pour le congrès de 2001 qui a obtenu l'autonomie quasi complète envers l'AIEB, et qu'il est donc maintenant difficile de critiquer les collègues bulgares ; B. Mondrain répond que le comité français pour 2001 a fait bon accueil aux propositions extérieures.

6. Questions diverses

P. Odorico déplore, comme l'an dernier, le peu d'activité et de visibilité du CFEB, et suggère à nouveau d'organiser des rencontres au moins une fois tous les 5 ans, par exemple l'année précédant le congrès international. Le président rappelle le compte rendu de la séance de 2008, qui laissait sur ce point l'initiative aux membres ; le bureau n'a pas pris d'initiative en ce sens mais reste ouvert à tout projet. M. Muresan estime que sa proposition de rencontre consacrée au patriarcat de Constantinople aurait pu réunir une large participation. Le Secrétaire rappelle que le Bureau dépend des mandats de l'Assemblée, hors les affaires courantes. C. Zuckerman constate un certain manque de visibilité du Comité, lié au déclin du français, et propose d'ajouter au site web une version en anglais. G. Sidéris, le Secrétaire et

P. Odorico soulignent l'obligation morale de favoriser l'usage du français comme langue scientifique. J. Beaucamp approuve ce principe mais constate qu'en 2006 à Londres la domination de l'anglais a atteint un tel degré qu'il faut s'y adapter ; elle propose de donner de la visibilité au site en y mettant des publications en ligne, et met en garde contre les inconvénients des réunions annuelles comme celles du comité anglais (lourdeur, niveau scientifique inégal). J.-Cl. Cheynet rappelle que le modèle anglais ne fonctionne que grâce au soutien de diverses universités, dont nous n'avons pas l'équivalent ; un tel système supposerait chez nous une forte mobilisation des jeunes chercheurs. Le Président estime que le Comité ne constitue pas actuellement une société savante, et que son Bureau n'est pas une instance d'évaluation ; le choix entre tel ou tel projet de rencontre scientifique serait du ressort de l'Assemblée. J.-P. Arrignon considère que la visibilité du Comité serait accrue en donnant le label CFEB à des initiatives dans les universités de province : les membres provinciaux du Comité pourraient ainsi plus facilement obtenir des crédits de leur université. M. Kaplan tient à souligner que dans l'ensemble les byzantinistes français ont une bonne visibilité en France et à l'étranger, mais pas comme communauté ; organiser une manifestation collective aurait donc du sens, mais à condition d'éviter les écueils révélés par les précédents anglais, en particulier la baisse de niveau scientifique : il faudrait des thèmes fédérateurs pour mobiliser les jeunes chercheurs et inviter des étrangers ; publier ensuite exige des crédits. J.-P. Arrignon, P. Odorico, G. Sidéris, invitent les membres du Comité qui le souhaitent à constituer avec eux un groupe de réflexion et de proposition en vue de développer rencontres et activités nouvelles. Le bureau se tiendra informé des travaux de ce groupe.

La séance est close à 13 heures.